

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

QUESTIONS COMPTABILITE et FINANCE =

QUESTION 1

1.1. Selon la codification voulue par l'entreprise, il est possible de proposer :

411 PER Client la Persusa

411 PER Client la Pergola

1.2. Cette méthode ne paraît pas adaptée car les deux comptes clients sont identiques. Des opérations saisies peuvent donc l'être sur le mauvais client. Il paraît nécessaire de pouvoir différencier les deux clients en ajoutant une quatrième lettre

411 PERO Client la Persusa

411 PERG Client la Pergola.

1.3. Un journal regroupe les différentes écritures de l'entreprise. Il convient de pouvoir différencier les ventes, les achats, les mouvements bancaires. Il est possible alors de créer :

- un journal de vente

- un journal d'achat

- un journal de banque

— un journal d'opérations diverses.

Question 2 =

2.1

Journal d'achat :

		Débit	Crédit
401000	Facture N° 5615		159,33
607 FRO	Fromage Seigneurial	139,65	
624100	le 15/04/2025	10,00	
445662		9,68	
		159,33	159,33

2.2. Cet enregistrement augmente les charges (Classe 6) qui sont dans le compte de résultat. L'effet sur le bilan est une baisse du résultat et donc une imposition plus faible.

2.3 Journal d'achat :

		Débit	Crédit
404000	Facture N° 184		1613,14
2181000	Vitrine Réfrigérée,	1319,28	
624100	ventilée	25,00	
445620	du 18/04/2025	268,86	
		1613,14	1613,14

N°

2/8

Question 3

3.1.

La location de la vitrine réfrigérée sera enregistrer dans un compte de charge (Classe 6) elle imputera le compte de résultat.

L'emprunt quant à lui s'enregistrera dans un compte de la classe 1 (Capitaux et emprunt) et imputera alors le passif du bilan.

3.2.

Journal de banque

		Debit	Credit
512.000	Emprunt mise à disposition	2430,00	
164.000	des fonds pour vitrine réfrigérée, le 20/04/2025		2430,00
		2430,00	2430,00

3.3. Tableau d'amortissement :

Valeur Brut = 2430,00 €

Taux = 100/4 ans = 25%

Pour 2025 il faut faire un prorata temporel - de mai à décembre soit 8 mois -

Valeur Amortissable = $2430 \times 25 \times 8/12$ mois = 405,00

Pour 2029 il faut également faire un prorata temporel de janvier à avril =

Valeur amortissable = $2430 \times 25 \times 4/12$ mois = 202,50

On obtient alors le tableau d'amortissement suivant :

	Valeur Brut	Amortissement	Cumul	Valeur Résiduelle
2025	2430	405,00	405,00	2025,00
2026	2430	607,50	1012,50	1417,50
2027	2430	607,50	1620,00	810,00
2028	2430	607,50	2227,50	202,50
2029	2430	202,50	2430,00	0

ne rien écrire dans

la partie barrée

Valeur résiduelle = Valeur Brut - Amortissements Cumulés

3.4 = écriture de fin d'exercice = journal de dotation

	Debit	Credit
681120	405,00	
281810		405,00
	405,00	405,00

Dotation 2025 pour la vitrine réfrigérée le 31/12/2025

QUESTION 4:

4.1.

la marge commerciale est la différence entre les produits et les charges = soit $520500 - 337335 = 183165$

que l'on divise par 100 = 1831,65.

VAB =

EBE =

4.2. CAF =

4.3 = Une CAF excédentaire indique que

N°

4.8.

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

L'entreprise peut vivre sur ses fonds propres et investir pour se développer.

QUESTIONS COMMUNES =

Question 1 :

La budgétisation verte permet d'évaluer les dépenses du projet de loi de finances (PLF) de l'Etat en lien avec les engagements pris notamment l'accord de Paris, pour le climat. Elle permet d'appréhender l'impact des dépenses sur l'environnement, qu'il soit négatif ou positif.

La première méthode de budgétisation verte a été appliquée pour la première fois au budget en 2020. Six objectifs sont définis et pour chacun d'eux, les dépenses sont évaluées grâce à un code couleur : vert si leur impact sur l'environnement est positif, brunes s'il est négatif, grises s'il ne peut pas être évalué.

La France s'est inscrite dans le "Paris collaborative on green budgeting" de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique)

qui vient en soutien des Etats souhaitant mener des politiques budgétaires en lien avec les changements imposés par le climat.

De plus en plus de pays sont entrés également dans cette démarche.

Mais à l'échelle locale, les collectivités sont encore peu nombreuses bien que depuis 2024, un "budget vert" doit être annexé au budget de toutes les collectivités de plus de 3500 habitants.

Question 2.

Les objectifs de la budgétisation verte sont de créer un outil en soutien des décisions que l'Etat ou les collectivités prendront afin de, faire face aux évolutions climatiques, protéger l'environnement.

Véritable outil de pilotage, chaque collectivité peut et pourra quantifier ses dépenses en faveur ou en défaveur de l'environnement.

Afin d'être quantifier, collecter et pouvoir permettre une remontée des données, il est important que la nomenclature comptable puisse mettre en avant les dépenses afin de mieux les identifier.

La budgétisation verte doit permettre la prise de décision, ~~et~~ la prise en compte des considérations environnementales. Elle doit donc faire partie intégrante des discussions lors des

Elaborations de budget.

Conscient de toute cette nécessité, les crédits de paiements en faveur de la planification écologique ont été augmentés de 7 milliards d'euros par l'Etat.

Cette augmentation est répartie en 6 catégories. La première dotée significativement plus est la compétitivité verte, signe que investir dans l'environnement est un enjeu crucial pour l'économie de demain.

Question 3:

Les résultats de la budgétisation verte se font déjà sentir. Les dépenses favorables à l'environnement ont augmentées de 35% depuis 2022. Les dépenses défavorables diminuent. L'Etat investit 42,6 milliards d'Euros dans des dépenses favorables dans le budget vert de 2025, plus qu'en 2024.

Ce sont en premier lieu des dépenses pour la mobilité durable (ferroviaire, fluvial), la production d'énergie renouvelable, la rénovation des logements (Ma prime rénov' par exemple pour aider certains ménages).

Si les efforts sont là et l'implication de l'Etat et de collectivités augmentent, il n'en reste pas moins quelques limites. Une majorité des dépenses ne sont pas évaluables et sont donc jugées "neutres". Le budget vert mérite d'avoir une place prépondérante dans tout le processus du budget.

Le suivi des dépenses pour en mesurer l'impact sur l'environnement devrait être évalué au fil de l'eau. Un rapport annuel permettrait de faire un bilan et d'envisager des actes d'amélioration. Pour cela il est nécessaire de pouvoir quantifier l'investissement pour l'environnement. A ce jour les données disponibles sont estimatives.

Des enjeux climatiques touchent tout le monde. L'Etat et les collectivités se doivent de donner une dynamique afin de tenir, si possible, les engagements de l'accord de Paris.

A ce jour, et au vu du contexte géopolitique, l'enjeu environnemental restera-t-il une priorité dans les divers investissements de l'Etat ?

ne rien
écrire
dans

la
partie
barrée